

Nombre de conseillers : en exercice : 10 présents : 8 votants : 9 (dont 1 procuration) Date de la convocation : 16/01/2026	L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois janvier à 20 h 30 Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire Présents : Mmes Françoise PELISSIER, Nathalie THOMAS MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Nicolas BUFFAY, Thierry CHARBONNIER, Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER Absents : Angélique LAROCHE, Raymond SIBILLE (excusé - a donné procuration à Christian BAFOIL) Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER
---	---

◆ Le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 12/12/2025. Aucune observation.

Accord du conseil municipal pour approuver le PV.

(8 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆ **DECISIONS DU MAIRE** (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT) :

N°4-2025 (du 16/12/2025) : Travaux de rénovation du logement communal de Florat : missions diverses : contrôle technique, SPS niveau 3, diagnostics immobiliers

Contrats conclus pour les missions suivantes :

- **Mission CONTRÔLE TECHNIQUE :**
ISIBAT sis 41 route du Mont Dore – Theix 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE
pour un montant de 2 000 euros HT
- **Mission SPS niveau 3 :**
ALPES CONTROLES sis 2 avenue Michel Ange 63000 CLERMONT-FERRAND
pour un montant total de 3 120 euros HT détaillé comme suit :
Phase conception = 1 170 euros HT
Phase réalisation = 1 950 euros HT
- **Diagnostics immobiliers : Amiante, Plomb et Etat Parasitaire avant travaux :**
ALPES CONTROLES sis 2 avenue Michel Ange 63000 CLERMONT-FERRAND
pour un montant total de 1 050 euros HT (dont Amiante : 350 € HT, Plomb : 350 € HT,
Etat Parasitaire : 350 € HT)
Honoraires complémentaires si besoin pour amiante :
Prélèvement et analyse d'échantillon : 37 euros HT/unité
Visite complémentaire non prévue au contrat : 350 euros HT/demi-journée
- **Diagnostics immobiliers : Radon :**
APAVE sis 1 rue Germaine Tillion 63360 GERZAT
pour un montant de 450 euros HT (comprenant 2 dosimètres + pose, dépose et rapport)
Honoraires complémentaires si besoin pour radon :
Dosimètre supplémentaire posé : 39 € HT l'unité

N°5-2025 (du 17/12/2025) : Contrat d'assurance 2026-2031

La proposition la plus avantageuse est celle de SMACL Assurances (141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9). Les contrats sont conclus pour une période de 6 ans allant du 01/01/2026 au 31/12/2031, avec une cotisation annuelle de 6 518,91 € TTC qui se décompose comme suit :

- Responsabilités	1 463,48 € TTC
- Protection juridique	296,19 € TTC
- Protection fonctionnelle	55,42 € TTC
- Dommages aux biens	2 815,00 € TTC
- Véhicules à moteur	1 388,67 € TTC
- Auto collaborateurs	500,15 € TTC

◆ ◆

OBJET : CDG 63 : Adhésion à la mission facultative relative à l'intervention d'un(e) secrétaire général(e) de mairie expérimenté(e) itinérant(e)

[illegible]

Page 2 sur 3

Le Conseil Municipal :

- sollicite la subvention de l'Etat « DETR 2026 » à hauteur de 30 % soit 88 200 €
- sollicite la subvention de l'Etat « DSIL 2026 » à hauteur de 30 % soit 88 200 €
- décide d'inscrire au prochain budget les sommes correspondantes
- charge le maire de signer tous documents nécessaires pour la bonne réalisation du projet

(8 présents – 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Eglise d'Apchat

Le 16 décembre 2025, le Maire a pris un arrêté pour fermer l'église au public après avoir constaté la chute de morceaux d'enduit de la voûte à l'intérieur de l'église. Cette fermeture a été prononcée pour une durée indéterminée, jusqu'à ce que les conditions de sécurité soient pleinement rétablies.

Le Maire est en attente d'un rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France ainsi que la DRAC qui doivent venir sur place pour voir les travaux à faire.



QUESTIONS DIVERSES

Logement communal de Florat :

- Problème avec la chaudière : changer le thermostat. La locataire se chargera de contacter le plombier (Cornaire à Auzon) pour convenir d'un rendez-vous.
- La poignée de la fenêtre de la cuisine ne fonctionne plus...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

*La Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER*